

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 19 décembre 2019

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 11 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël RATIER, Président.

PRÉSENTS

Président

1 RATIER Joël

Vice-présidents

2 ROUGIER Jean-Marie

3 ALLARD Pierre

4 LACROIX Philippe

5 TUYERAS Sylvie

6 DUCHAMBON Jean

7 GRANET Jean-Pierre

8 DARDILHAC Annie

9 VOUZELLAUD Raymond

10 ALLARD Jean-Luc

11 NEBOUT-LACOURARIE Martine

Conseillers communautaires

12 BEAUBREUIL Bernard

13 BERTRAND Jacques

14 BRANDY Claude

15 CHAZELAS Laurence

16 COINDEAU Lucien

17 DESROCHES Bernadette

18 GANDOIS Philippe

19 GRANET Thierry

20 GUILLOUMY Roger

21 LALANDE Olivier

22 MANDON Francis

23 MILOR Isabel

24 PFRIMMER-PICHON Joëlle

25 PIERREFICHE Josiane

26 REJASSE Jocelyne

27 TRICARD Hélène

PROCURATIONS

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président

COUTET Claudine, conseillère communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire

SOULAT Annie, conseillère communautaire, à TUYERAS Sylvie, vice-présidente

SOULIMAN COURIVAUD Aude, conseillère communautaire, à ALLARD Pierre, vice-président

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

CHALEIX Philippe, conseiller communautaire

DELORD Mylène, conseillère communautaire

SOURY Luigia, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Jacques BERTRAND, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

| | |
|-----------------------------------|------|
| Nombre de conseillers en exercice | : 35 |
| Nombre de suffrages exprimés | : 31 |
| Votes pour | : 31 |
| Votes contre | : 0 |
| Abstentions | : 0 |

2019/306 – AGENDA 21,

STRATEGIE ET PLAN D'ACTION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial,

Vu les articles L.122-4, L.122-5 et L.122-17 du code de l'environnement, il a par ailleurs été réalisé une Evaluation Environnementale Stratégique. Ainsi, au projet de PCAET est également associé le rapport sur les incidences environnementales découlant de la démarche d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES), qui a été menée en parallèle de la construction du plan et dont l'objectif était de se constituer un outil d'aide à la décision et à l'intégration de l'environnement,

Vu la délibération de lancement de l'élaboration d'un PCAET en date du 18 janvier 2018,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/12/2019

Application agréée F. Legaitre.com

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- VALIDE le projet du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la communauté de communes de Porte Océane du Limousin 2020-2026 et son plan d'action, annexés à cette délibération.

- AUTORISE le président à poursuivre la procédure d'élaboration du PCAET et à solliciter l'avis de l'autorité environnementale, du préfet de région et du président du conseil régional sur ce PCAET, avant mise en consultation du public, en vue de l'adoption du PCAET, lors d'un prochain conseil communautaire en 2020.

- VALIDE la poursuite de l'animation territoriale relative au PCAET afin de créer une dynamique partagée autour des questions climat-air-énergie et de veiller à la mise en œuvre des actions par la communauté de communes de Porte Océane du Limousin et l'ensemble des acteurs du territoire.

- AUTORISE le président à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Joël RAFFIER



Délibération publiée et certifiée exécutoire
le 24 décembre 2019

Le Président,
Joël RAFFIER



REÇU EN PRÉFECTURE

le 20/12/2019

Application agréée E-legitime.com

99 DE-087-200059400-20191219-2019 306-DE